



COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 6 FEVRIER 2019

Membres électeurs: 52
Membres électeurs présents : 19
Pouvoirs : 8
Membres électeurs votants : 27
Vote : - Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération N° 2019/01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2018

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer.;
- VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté préfectoral n°2018-855/SG/DRECV du 18 mai 2018 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 17 octobre 2018.

Saint-Denis, le 29 mars 2019

Le président du
Comité de l'eau et de la biodiversité,